

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2026

N°2026017.D02

Objet : ADMINISTRATION – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – CONVENTION FINANCIERE
2026 : AUTORISATION

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (8) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : (3)

- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,

- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Vu l'acte constitutif du Groupement d'intérêt Public – Fonds de Solidarité Logement de la Gironde, actualisé par délibération de l'assemblée de Bordeaux Métropole du 01 décembre 2023 et par délibération du Département de la Gironde du 08 décembre 2023 confiant la gestion du Fonds de Solidarité Logement au GIP -FSL 33

Vu la délibération n°21 prise par le CCAS le 02/04/2025 portant sur la convention financière liée au Fonds de Solidarité Logement

Accusé de réception en préfecture 033-263301608-20260617-20260617-D02-DE Date de réception préfecture : 23/06/2026
--

EXPOSE

A l'instar des années écoulées, le CCAS est appelé à participer au financement du Groupement d'Intérêt Public - Fonds de Solidarité Logement 33 pour l'année 2026, par le biais d'une participation financière d'un montant de :

- 10 564,68 € soit 0,42 € par habitant pour le fonds logement.
- 5030,80 € soit 0,20 € par habitant pour le fonds énergie.

Madame Anne-Gaëlle McNAB, Vice-Présidente du CCAS, rappelle l'importance de l'action du Fonds de Solidarité Logement dans les parcours d'accès ou de maintien dans un logement durable, des habitants rencontrant des difficultés.

Pour l'année 2024, sur le territoire d'Eysines, ce sont :

- 77 foyers soutenus dans le cadre d'un accès ou d'un maintien dans un logement, pour un peu plus de 33 000 € d'aides et de prestations remboursables accordées
- 103 foyers soutenus dans le règlement de factures liées aux dépenses d'énergie, pour un peu plus de 52 000 € d'aides et de prestations remboursables accordées.

Les crédits budgétaires figurent au compte 6281 du budget du CCAS de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- valide la participation du CCAS au Fonds de Solidarité Logement
- autorise Madame la Présidente du CCAS à signer la convention financière annuelle proposée pour l'année 2026
- confirme l'inscription au budget des crédits budgétaires afférents à cette dépense
- autorise Madame la Présidente à signer tous documents et à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
8 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST

